

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MERCREDI, 6 SEPTEMBRE 1797.

Suite de Londres, du 25 Août.

Sept matelots révoltés du *Standart* ont été condamnés à mort; trois du *Saturne* ont été pendus le 21; il a été sursis à l'exécution de deux autres qui doivent subir la même peine.

Lord Macartney est arrivé au Cap de Bonne-Espérance.

On mande de Milford en date du 21, qu'on a embarqué le reste des françois faits prisonniers lors de leur dernier débarquement.

Les 3 vaisseaux de ligne et les 8 frégates envoyés par le comte de St. Vincent pour tenter une expédition contre l'isle de Teneriffe, doivent prendre à Gibraltar des troupes de débarquement. Cette isle appartient aux Espagnols, et est la plus considérable des Canaries, tant pour la richesse de son commerce, que pour l'étendue de son territoire; elle a 20 milles de largeur, sur 45 milles de longueur, et elle abonde en vins, en fruits et en bestiaux. Il y a dans cette isle plusieurs montagnes considérables, dont une très renommée est connue sous le nom de Pic de Teneriffe; il a près de trois milles de hauteur, et lorsque le tems est serain, on peut l'apercevoir à 100 milles de distance.

M. William Walker a découvert Vendredi 18, à 8 heures et demie du soir, une comète formant une espèce de Rhomboïde avec les étoiles *Beta* et *Gamma* du *Dragon*, et une étoile de quatrième grandeur, du talon de *Hercule*. Suivant sa marche apparente, elle sera visible jusqu'à ce qu'elle arrive près de son perihelie. Elle fait 10 degrés en 24 heures. Sa lumière est nébuleuse, mal-terminée, cependant elle est visible à l'œil. Elle n'a point de queue, son diamètre paroît être de 2. 30. avec un télescope, par lequel celui de *Jupiter* paroïsoit de 47.;

enforte qu'il étoit plus du triple. Le Dimanche, à 10 heures et un quart, elle étoit au delà de la *Lyre*, près du triangle, dans la main gauche d'*Hercule*, et étoit avancée de 6 degrés vers l'écliptique. Nous apprenons que l'astronome Bouvard l'a découverte à Paris le 14 à 10 heures, entre la tête du *Cocher* et le col du *Lynx*. Il a observé qu'elle s'avançoit rapidement vers le Nord.

De Petersbourg, le 12 Août.

L'Empereur, pendant son séjour à Cronstadt, a distribué un grand nombre de grâces pour témoigner sa satisfaction sur le bon état où il a trouvé les deux divisions de la flotte. Les amiraux Kruse et Puschkin, ont reçu chacun une maison et une tabatière, de la valeur de 6000 Roubles. M. Baratski, qui commandoit la frégate à bord de laquelle S. M. le trouvoit, a été élevé au grade d'adjudant de marine avec le rang de général; il a été aussi nommé chevalier de l'ordre de Ste. Anne de la première classe. L'Empereur s'étoit proposé de se rendre de Cronstadt à Reval, mais les vents contraires l'ont forcé de différer ce voyage.

Lorsque l'Impératrice apprit que la duchesse de la Trimouille étoit abordée à Cronstadt, elle envoya M. le comte de Choiseul-Gouffier, président de l'académie des sciences, pour la recevoir et la conduire à Petershoff où se trouvoit alors la cour. Cette Dame fut reçue par Leurs Majestés avec des marques d'une estime particulière, et elle reçut ensuite l'ordre de Ste. Elisabeth. Cet ordre a pour devise: *pour l'amour de la patrie*. Lorsque l'Empereur le remit à la duchesse, il lui dit: *vous avez donné tant de preuves d'amour pour votre patrie, qu'il ne peut mieux convenir à personne qu'à vous.*

De Copenhague, le 26 Août.

L'escadre Suédoise partira d'ici à la fin de ce mois.

Il y a toujours beaucoup de corsaires sur les côtes de la Norvège. Dernièrement, un corsaire françois a forcé deux bâtimens Danois qui alloient à la pêche, de prendre à leur bord quelques prisonniers anglois.

De Vienne, le 30 Août.

L'on ne fait encore rien de positif relativement au congrès d'Udine. Le général Buonaparte, qui y étoit attendu pour le 19, n'étoit point encore arrivé le 24. L'on espère cependant que du moment où ce commandant en chef se trouvera dans cette ville, les négociations se reprendront avec une activité qui donnera l'espoir fondé d'un prompt acheminement à la pacification générale.

On a reçu ici la nouvelle officielle de la conclusion de la paix entre la France & le Portugal. Les principales conditions doivent être la neutralité de cette dernière cour, & le paiement de 10 millions de livres au gouvernement françois.

De Turin, le 19 Août.

Nous continuons de marcher avec fermeté et sans inquiétude sur les débris des événemens qui viennent de se passer. Depuis le 2 de ce mois, tout a été à-peu-près tranquille. Un attroupement, qui s'étoit formé dans les environs de Saluces, s'est dissipé à l'approche des troupes de S. M. A Bielle seulement, les brigands ont commis des vexations, et pillé entre autres un couvent de religieuses; mais le calme a été bientôt rétabli. Le 12, on a pendu et brûlé un valet de chambre et un matelassier, arrêtés vers la fin de Mai dernier, pour cause d'un complot affreux. — Depuis la publication de l'amnistie, il s'est encore trouvé quelques factieux, qui ont agité Racconi, ville peuplée d'ouvriers; ceux-ci ont demandé une nouvelle diminution du prix des grains, et se sont portés à divers désordres. Les autorités du lieu se voyant hors d'état de réprimer ces brigandages, ont réclamé l'assistance de la troupe qui s'y est portée, a cerné la ville et arrêté un certain nombre des principaux agitateurs dont on fera justice.

L'on peut dire avec raison que la crise que nous venons d'éprouver a fourni de nouvelles preuves du bon esprit qui anime en général les habitans de toutes les classes; et le Roi a reçu dans cette occasion des marques touchantes et non-équivoques de l'attachement de ses sujets. Il n'y a pas jusqu'à la ville de Novare, que d'abord l'on avoit accusée d'avoir trempé dans les bagarres du 25 Juillet dernier, qui ne le soit empressée d'envoyer une députation à

S. M.; elle crie à la calomnie, et elle a supplié le Roi d'envoyer une commission chargée de prendre sur les lieux des informations exactes et juridiques sur les événemens de cette journée. Ces événemens ont été d'autant plus malheureux pour elle, que plus de cent maisons ont été pillées par des brigands que soutenoient quelques soldats séduits et ivres qui ont fini par déserter: on en a arrêté quelques-uns. Le régiment de Streng a fort contribué à empêcher de plus grands désordres. — L'on apprend aussi que la commune de Cairo, pour prouver la soumission et son dévouement, a fait élever une pyramide sur laquelle est gravé le nom de notre monarque. A Oneilles, le drapeau royal a été arboré sur les murs au bruit de l'artillerie, et au milieu des cris de *vive le Roi*.

S. M. a décoré de la grande-croix des ordres de St. Maurice et de St. Lazare, le marquis de Frinco, qui a conçu et fait exécuter le plan en conséquence duquel la ville d'Asi s'est soumise sans effusion de sang.

Le 14, Mr. Miot, ministre de la République françoise, près de notre cour, reçut un courrier de Paris. Quelques heures après, il se mit en route pour Milan avec son secrétaire le citoyen Jacob.

Suite de Paris, du 30 Août.

Le député Bailleul vient de publier une espèce de manifeste ayant pour titre: *Déclaration à mes commetians*. Il y dénonce ce qu'il appelle la grande conspiration des royalistes, et il ne craint pas d'y faire entrer la majorité du conseil des 500. *Je n'ai pas, dit Bailleul dans cette pièce, à une tribune dont toute liberté est bannie, au milieu des délibérations qui ne sont plus qu'un jeu cruel & une ardeur de division, recueillir l'ouvrage & offrir à des interrupteurs, à des conjurés sans honte comme sans remords, des discours qui, quoique bien ménagés, bien adoucis, offrent encore trop de vérités pour qu'ils puissent les entendre. C'est aux citoyens françois, c'est à la nation entière que je m'adresse.* — Plus loin Bailleul s'écrie: *Braves guerriers, républicains, acquéreurs de domaines nationaux, fonctionnaires publics, au nom des fonctions qui m'ont été confiées, au nom des devoirs que m'a imposés la nation, je vous le déclare: vous êtes trahis!*

Le *Journal des Hommes Libres* fait aujourd'hui chorus avec Bailleul. *E. fin, dit-il, les conjurés ont perdu toute pudeur, & la discussion d'hier (voyez plus bas la séance) & l'appel nominal qui en a été la suite, respirent la soif du sang des républicains. Jourdan a été interrompu vingt fois; des cris insolens l'ont accueilli quand il a parlé des défenseurs de la patrie, de leurs peines, de leurs souffrances & de l'esprit de fureur royale qui les livre à la misère ou aux poi nards... Les esclaves de Louis XVIII fremissent qu'on oser encore douter de leur puissance; ou leur re-*

procher leur crime ; au milieu de la salle , un de ces égarés s'écrioit : Il est tems de frapper les scélérats , il est tems d'anéantir les républicains ; il n'y a d'honnêtes gens que les royalistes , et nous ne nous sauverons qu'en proclamant la royauté. Tu veux la royauté , misérable conspirateur ; eh bien ! attends , nous allons te la porter au bout de nos bayonnettes.

Un journal de l'opposition avoit annoncé que Bernadotte n'avoit point signé les adresses que l'armée d'Italie a envoyées au Directoire. Ce général vient de contredire cette assertion dans une lettre qu'il a fait insérer dans le Rédacteur. „ J'ai signé , dit-il , l'adresse où le vœu de ma division est exprimé , & elle est de moi. Républicain par principes , je n'opposerai jusqu'à extinction de mon être aux royalistes & à tous les ennemis du Directoire.

Confé. des 500. — Séance du 28.

Un incident peu important au premier coup d'œil , mais d'un intérêt majeur dans les résultats a occupé presque toute cette séance.

Le conseil des anciens ayant rejeté la résolution sur la solde provisoire des officiers réformés , Lenormand , au nom de la commission militaire , présente un nouveau projet. L'article VI de ce projet donne lieu à une vive discussion. Il porte que les officiers réformés ne pourront recevoir leur traitement dans la ville où réside le gouvernement , s'ils n'y avoient leur domicile antérieurement à la loi.

Quirot , Savary , et sur-tout Jourdan (de la Haute-Vienne) s'élèvent vivement contre cette mesure. Il est inconcevable , dit Jourdan , que la commission ait osé la proposer. C'est attenter à la liberté individuelle. Chacun n'a-t-il pas le droit de résider où bon lui semble ? Sommes-nous encore dans des tems révolutionnaires ? Sommes-nous encore à l'époque de ce 3 Brumaire , où l'on dressoit des listes de proscriptions ? Sans doute il seroit à souhaiter que l'on éloignât de Paris certains officiers perturbateurs , mais cette mesure générale est une offense faite au corps des officiers , à des hommes qui ont glorieusement versé leur sang pour la patrie ; d'ailleurs vouloir qu'ils ne soient payés que dans le lieu de leur domicile , c'est déclarer qu'on ne veut pas qu'ils soient payés , parce qu'il y a un grand nombre de communes où il suffit de porter l'habit national pour être mal vu. (De violens murmures se font entendre). Si vous ne voulez pas que je dise ma pensée , continue l'orateur , je me retirerai. — Jourdan termine en demandant la question préalable.

Vidalat : Je suis surpris que mon collègue Jourdan soit venu nous dire ici qu'il suffisoit dans beaucoup de communes de porter l'habit national pour être mal vu. Quand je suis parti de

ma commune pour venir ici , j'ai pris mon habit national et mon sabre , et par-tout où j'ai passé , j'y ai trouvé le plus grand respect pour cet habit.

Savary : S'il falloit répondre à des faits par des faits , j'en pourrois citer qui justifieroient l'affertion de notre collègue Jourdan ; mais je n'envisage ici que la question en elle-même , et comment vouloir enlever à des militaires le droit de choisir librement un domicile ? N'est-ce pas les déclarer suspects ?

Aubri déclare qu'il ne répondra point à de telles déclamations , que le projet est conforme aux droits que les gouvernemens ont toujours exercés de ne payer les militaires que dans le lieu de résidence qui leur est affecté. Il fait ensuite une observation sur l'affluence de ces officiers à Paris. Le mois dernier , dit-il , leur nombre n'étoit que de 500 ; il est aujourd'hui de 1500 , et si vous n'y prenez garde , il fera dans deux mois de 20 mille.

Gaudin répond que la plupart des jeunes officiers réformés sont ici pour s'instruire et suivre des cours..... — Oui , avec les filles du Palais-Royal , dit un membre. — Je demande , dit Bellegarde , le rappel à l'ordre du membre qui a parlé du Palais-Royal. Il est impossible d'insulter davantage de braves militaires. (Ris et murmures).

Vauvilliers : On vous a dit qu'apparemment on se déloit des officiers réformés , puisqu'on vouloit les éloigner de Paris. Non , l'on ne s'en délie pas ; car on ne se délie pas de ceux sur les bras desquels on s'est reposé. Mais il faut ici consulter la constitution. Elle n'a pas voulu que le plus petit corps de troupes pût entrer dans le rayon de douze lieues.... (Murmures) environnant la ville où siège le corps législatif ; or , peut-on se dissimuler qu'ouvrir la porte de cette ville à tout officier réformé , c'est donner aux factieux qui croiroient trouver des auxiliaires dans ces officiers , un moyen d'en appeler autant qu'ils le voudroient. La liberté de Rome a été attaquée et renversée par les troupes de Rome même. C'est toujours par là que les républiques ont péri. Je demande l'adoption de l'article.

La question préalable est demandée d'un côté , & la clôture de la discussion , d'un autre. — Le conseil consulté ferme la discussion. — Les cris aux voix la question préalable se font entendre de nouveau. — Le président prononce , après une épreuve , qu'elle est rejetée. — De vives réclamations se font entendre ; plusieurs membres soutiennent que l'épreuve est douteuse & demandent qu'elle soit renouvelée. — Le président y procède , au milieu de l'agitation , & il déclare de nouveau que la question préalable est rejetée.

Aux voix l'article du projet , s'écrie-t-on aussitôt. — Il est mis aux voix ; l'épreuve est faite. De nouveaux débats s'en-

gagent sur son résultat. D'un côté, l'on veut que l'article ait été adopté; de l'autre, on soutient qu'il a été rejeté. — L'appel nominal, s'écrie-t-on. L'agitation s'accroît. Normand veut entamer la lecture du projet; il est interrompu par les cris répétés: L'appel nominal! l'appel nominal! — Le bruit & le trouble se prolongent. — Plusieurs voix: Consultez le règlement. — Le président lit le règlement, & déclare qu'en cas de doute, il doit y avoir appel nominal. — Alors les cris d'appel nominal redoublent; le tumulte renaît, & continue; le conseil reste sans délibérer. Un membre fait éclater de sa place la plus vive agitation; il gesticule avec véhémence contre le rapporteur Normand; il lui adresse la parole; mais sa voix se perd dans le bruit. Oudot réclame la parole: Il faut, dit-il, que les loix soient le résultat certain du vœu de la majorité; les doutes qui pourroient s'élever sur ce vœu, doivent toujours être éclaircis; je demande l'appel nominal.

Le tumulte renaît & se prolonge: Poulain-Grandpré insiste pour que l'appel nominal ait lieu, puisque suivant le vœu du règlement, on doit y procéder en cas de doute. — Il n'y a pas de doute, s'écrient une foule de voix. — Le président: Je vais consulter le conseil. — Aubry paroit à la tribune; aussitôt le bruit éclate, l'agitation renaît: pourquoi ce trouble, dit-il? je viens demander moi-même l'appel nominal. — Le conseil est alors consulté; & il arrête que l'appel nominal aura lieu. On y procède de suite: Sur 357 votans, 196 ont dit oui, & 156 ont dit non; ainsi, l'article a été adopté à une majorité de 40 voix.

Séance du 29. — Valé fait adopter un projet par lequel nonobstant les décrets de la convention prononçant le hors la loi des fonctionnaires qui, à l'époque de l'envahissement d'une place par les troupes ennemies, avoient abandonné leur poste, le citoyen Jean-Joseph Desmarets, fonctionnaire public à Valenciennes, lors de la prise de cette place, est autorisé à se pourvoir en radiation, son nom ayant été porté sur une liste d'émigrés.

Boulay (du Morbihan) demande par amendement que la faveur de cette loi soit étendue à tous les fonctionnaires publics. Adopté.

Normand fait adopter sans réclamation les derniers articles du projet qui a excité hier de si longs débats.

Fabre obtient la parole pour une motion d'ordre sur les impôts indirects. Il regarde ces impôts comme les seuls moyens qui soient offerts, pour faire face aux besoins que l'on éprouve. Il demande en conséquence que le conseil s'en occupe sans délai. Fabre fait ensuite quelques observations, qui sont renvoyées à la commission.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les projets de Thiébaudeau, dont le premier a pour objet de faire juger par le tribunal du lieu où siège le corps législatif, les pré-

venus de complots contre la constitution, le corps législatif & le Directoire; le second, de déterminer les peines qui seront infligées aux soldats qui violeroient l'article de la constitution qui leur défend de délibérer.

Boulay (de la Meurthe) combat ces projets, comme inconstitutionnels, en ce qu'ils donnent à certains tribunaux des attributions qui ne sont point de leur compétence. Il observe qu'ils ne tendent qu'à faire du tribunal criminel de Paris un nouveau tribunal révolutionnaire, puisqu'il donne à l'accusateur public de ce tribunal le droit de dénoncer au directeur du jury tous les prévenus de conspiration, soit contre le corps législatif, soit contre le Directoire exécutif. Il demande le renvoi à la commission. Le conseil ordonne l'impression de son discours.

De la Haye, le 27 Août.

Plusieurs des nouveaux représentans nommés pour notre seconde assemblée nationale, ont refusé d'accepter cette place.

Nos gazettes ne cessent de se plaindre du vent qui empêche, disent-elles, la flotte du Texel de sortir. Mais il paroît bien plus certain que cette expédition est au moins ajournée. Le général Daendels et le citoyen Grasvel, député sur cette flotte, sont ici depuis quelques jours.

Du 30 Août. — Le cit. van de Kastele, dernier président de la présente assemblée nationale, a notifié dans la séance d'avant-hier la déclaration, qui lui avoit été faite le même matin par M. de Boffet, ministre du Landgrave de Hesse Cassel, du désir de ce Prince de reprendre ses anciennes liaisons et communications avec notre République: Sur quoi l'assemblée, après la lecture de ses pleins-pouvoirs comme ministre plénipotentiaire, a admis M. de Boffet, comme lui étant agréable en cette qualité.

Des Deux-Ponts, le 25 Août.

Le citoyen Holz, chef de l'administration des pays occupés par l'armée de Rhin & Moselle, a publié une proclamation en date du 21, dans laquelle il annonce qu'une nécessité indispensable exige que les divisions de troupes réparties dans le pays d'entre Moselle & Rhin soient nourries par les communes où elles se trouvent cantonnées. En conséquence, les habitans de ces communes devront fournir aux soldats le pain, la viande, le fourrage &c. Il leur sera délivré des quittances qui seront admises en paiement sur les contributions &c.

De Mayence, le 4 Septembre.

La régence et la chambre électorales, sont revenues ici, ces jours derniers, d'Aschaffenburg, et aujourd'hui elles ont commencé leurs séances.

* * Lombard & Co. viennent un assortiment complet de Linons & Baptistes de France, à vendre en gros dans la galerie du Braunfels, No. 7.

* * Magasin de Quinquillerie de Paris, savoir: tabatières, éventails, peyles, plumes, rouge végétal, gants, porcelaine, Linons &c. chez Monsieur le Bourguemestre Schweitzer, sur la Neuenkräm, au premier étage.

* * Jean Blair & Comp. viennent d'arriver d'Angleterre avec toutes sortes de mousselines fines pour habits de Dames, toiles de coton anglaises, mouchoirs pallicat, rubans de soye, Manchester d'hiver. Ils ont leur magasin au Braunfels, au rez de Chaussée, No. 18.